



NO BEIM

JONKEN



**ANTENNE LOCALE
POUR JEUNES**

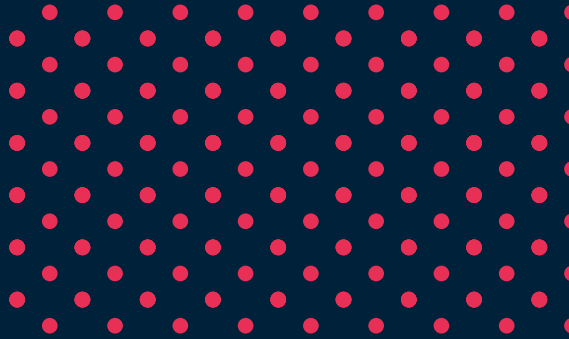
une offre du





DES ANTENNES LOCALES POUR JEUNES

POUR SOUTENIR LES JEUNES DANS LEURS TRANSITIONS



Les transitions

Au cours de l'adolescence les jeunes doivent faire face à différentes transitions, notamment celles qui concernent leur avenir professionnel. Il peut s'agir d'une transition :

- de la scolarité à la formation professionnelle ou aux études supérieures ;
- de la scolarité à la vie active : l'emploi ou une mesure d'insertion professionnelle ;
- du décrochage au retour en formation, à une mesure d'insertion professionnelle ou à un emploi ;
- d'une mesure d'insertion professionnelle à une formation ou à un emploi ;
- de l'emploi comme non-qualifié à une formation qualifiante ;
- ...

A celles-ci s'ajoutent les transitions d'ordre familial et personnel : accès à l'autonomie, logement, vie en couple, choix de mode de vie, Ces dynamiques sont liées de manière complexe et les transitions ne se font pas toujours de façon linéaire. Elles peuvent prendre différentes formes, plus ou moins difficiles à gérer. Ainsi, selon l'individu, ces transitions vont faire émerger une demande d'information et d'orientation ou un besoin de soutien individuel plus ou moins grand.





Les missions des Antennes locales pour jeunes

Une des missions du Service national de la jeunesse (SNJ) est de soutenir les jeunes au niveau de leurs transitions de la vie scolaire à la vie active.

Dans ce contexte, il dispose d'un réseau d'Antennes locales pour jeunes qui :

- sont des points de contact pour les jeunes qui connaissent des difficultés, voire des ruptures au niveau des transitions ;
- coopèrent avec les lycées pour soutenir les jeunes en difficulté de transition entre formation et vie professionnelle ;
- proposent des activités permettant de découvrir les réalités du monde du travail et d'établir un projet professionnel réaliste (ateliers, services volontaires, stages de découverte) ;
- organisent des formations visant le développement de compétences sociales.

Afin d'éviter le plus possible des ruptures au niveau du suivi des jeunes à risque, les Antennes locales pour jeunes (ALJ) coopèrent d'une part avec les lycées dans le but de prendre contact avec ces jeunes avant le décrochage scolaire. L'action des ALJ dans les lycées est donc complémentaire au soutien psycho-social et à l'accompagnement dispensé par les services propres aux établissements scolaires. D'autre part, les ALJ coopèrent avec les maisons de jeunes pour mobiliser les jeunes qui ont quitté le système scolaire sans intégrer le marché du travail et qui sont éloignés des services publics et de leurs offres de soutien.

Les Antennes locales pour jeunes proposent aux jeunes :

- un conseil et une information sur les offres de formations et la vie professionnelle ;
- un accompagnement individuel en vue d'une réintégration à l'école ou à une formation, respectivement en vue d'un accès à la vie professionnelle ;
- des alternatives à l'inactivité.



Organisation des Antennes locales pour jeunes

Les Antennes locales pour jeunes font partie de la division « Soutien à la transition vers la vie active » du Service National de la Jeunesse.

En-dehors des Antennes locales pour jeunes, cette division gère également les services volontaires à l'étranger, intervient au niveau des visas vacances-travail, coordonne l'accueil de jeunes au pair et gère une structure de logement pour jeunes, la « Maison Eisenborn ».

Les Antennes locales pour jeunes sont réparties à travers le pays ce qui permet d'être au plus près des jeunes et de leurs réalités.

Les collaborateurs des ALJ sont spécialisés soit dans l'accompagnement, soit dans la mise en œuvre des alternatives à l'inactivité.

Approche et groupes-cible

Approche

L'approche des Antennes locales pour jeunes est proactive : il s'agit d'un travail de bas seuil qui se base sur la relation personnelle et le dialogue avec un minimum de contraintes institutionnelles et de gestion bureaucratique. Les collaborateurs développent ensemble avec le jeune un projet réaliste et définissent avec lui l'intensité de l'accompagnement.

Les concepts éducatifs sont ceux de l'éducation non formelle, qui est basée sur la libre adhésion du jeune et qui mise sur des méthodes adaptées aux besoins et capacités des participants, sur la prise de responsabilité ainsi que sur la participation active du jeune.

L'intervention des Antennes locales pour jeunes dépend de la situation individuelle du jeune. Ainsi, les propositions seront différentes selon qu'il s'agit d'un élève à risque, d'un décrocheur récent ou d'un jeune qui est inactif depuis un moment. De même, les alternatives à l'inactivité proposées par les Antennes locales pour jeunes dépendent du profil et des intérêts du jeune.

Dans des cas où cela s'avère opportun, les collaborateurs impliquent les parents ou tuteurs dans leur travail d'accompagnement. En outre, les Antennes locales pour jeunes travaillent en réseau avec les services susceptibles d'aider les jeunes.



Groupes-cible

Elèves à risque

Par rapport aux « élèves à risque », l'intervention des Antennes locales pour jeunes commence avant le décrochage. Il s'agit en premier lieu de soutenir les efforts du lycée pour éviter le décrochage. Si malgré ces efforts l'élève décroche, l'intervention des ALJ dans le lycée aura permis d'établir un premier contact : le jeune sait à qui il peut s'adresser en-dehors de l'école.

Sont considérés comme « élèves à risque » :

- les élèves « sortants » c'est-à-dire sur le point de quitter l'établissement scolaire sans avoir de solution confirmée ;
- les élèves qui se sont faits remarquer par des comportements qui risquent de compromettre leur maintien scolaire (absences répétées, inactivité pendant les cours, mauvaises notes, conseils de discipline, ...).

Sur demande, les ALJ peuvent accompagner individuellement des élèves identifiés par le lycée comme « élève à risque ».

Pour ce faire le lycée doit :

- permettre à l'Antenne locale pour jeunes du secteur d'établir un premier contact avec les élèves en cours d'année (par exemple par une action d'information et de sensibilisation organisée en partenariat avec l'ALJ du secteur) ;
- communiquer à l'ALJ du secteur le nom du jeune en question, fournir une description sommaire des démarches entreprises par le lycée avec le jeune ainsi qu'une proposition de type de suivi.

Le suivi par les ALJ peut se faire tout au long de l'année.



Décrocheurs

Sur base des données fournies par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les ALJ contactent les décrocheurs scolaires par téléphone et par voie écrite et proposent un rendez-vous en vue d'un accompagnement individuel.

Jeunes « NEET »

Les jeunes qui ont quitté l'école, mais qui n'ont pas encore intégré le marché du travail sont encore appelés jeunes NEET (not in education, employment or training). Une partie de ces jeunes est très éloignée des services qui pourraient les soutenir.

Afin d'établir un contact avec les jeunes NEET, les Antennes locales pour jeunes coopèrent avec les maisons de jeunes et les services sociaux communaux qui sont plus proches de ce groupe-cible. Par ailleurs, des foires d'information et de contact régionales, organisées en partenariat avec les communes et les maisons de jeunes, permettent d'établir un contact direct avec les jeunes NEET.



www.alj.lu

**ANTENNES LOCALES
POUR JEUNES**



Propositions aux jeunes

Accompagnement individuel

Les ALJ proposent aux jeunes un accompagnement individuel comprenant :

bilan de la situation personnelle :

- analyse des acquis scolaires et professionnels ;
- prise en compte de sa situation de vie ;
- en cas de besoin, implication des parents ou tuteurs ;
- en cas de besoin, mise en relation avec d'autres services de soutien ;
- information sur les options du jeune.

soutien pour un retour à l'école ou à l'activité :

- élaboration d'un projet personnel en vue d'un retour à l'école ou en vue de l'intégration sur le marché du travail ;
- élaboration d'une alternative à l'inactivité pour le cas où un retour à l'école ou une intégration sur le marché de l'emploi ne conviennent pas dans un premier temps ;
- élaboration d'un plan d'action individuel ;
- conseil au niveau de l'organisation personnelle ;
- conseil et soutien lors des démarches auprès des administrations, des lycées et de tout service susceptible de pouvoir le soutenir ;
- conseils par rapport à la conduite personnelle sur le nouveau lieu de travail, respectivement dans la nouvelle école ;
- motivation, gestion des frustrations ;
- disponibilité de la même personne-ressource et accompagnement tout au long du processus de transition vers une insertion stable dans le nouveau dispositif.



Alternatives à l'inactivité : ateliers ou service volontaire

Pour certains jeunes, un retour à l'école ou une intégration sur le marché du travail ne peut être envisagé directement. Il peut s'agir de jeunes découragés et peu motivés à réintégrer l'école à courte échéance, de jeunes ayant besoin d'un temps de réflexion ou de jeunes cumulant différents problèmes d'ordre personnel qu'ils devront résoudre avant de pouvoir envisager un projet de vie concret.

À ces jeunes, les Antennes locales pour jeunes peuvent proposer des alternatives à l'inactivité : les ateliers et les services volontaires. Il s'agit d'offres structurées, qui se déroulent dans un cadre bien organisé combinant activité, formation et accompagnement.

Ces projets d'activation s'adressent à des jeunes qui ne sont pas scolarisés, qui ne suivent pas de formation et qui ne travaillent pas (NEET). Les participants ne doivent plus être soumis à l'obligation scolaire et être âgés de moins de 30 ans. Ils doivent résider légalement au Luxembourg.

Ateliers

L'objectif premier de cette offre à bas seuil est d'approcher ces jeunes, de les motiver à rompre avec une période d'inactivité en participant à une activité à titre bénévole. Dans un deuxième temps, il s'agit d'encourager les concernés à reprendre confiance en eux-mêmes, dans les institutions ainsi que de définir un objectif personnel à atteindre durant leur participation aux ateliers. Ainsi, les ateliers constituent un tremplin vers une activité d'insertion plus exigeante.

Dans le cadre de l'atelier pratique, les participants bénéficient d'un encadrement technique ainsi que d'un accompagnement individuel en vue de la réalisation de leur projet personnel. En contrepartie, les actions et produits réalisés par les jeunes dans les ateliers représenteront une plus-value tant pour le jeune que pour la société.

Service volontaire

Le service volontaire est une activité à plein temps, non lucrative et non rémunérée, au bénéfice de la collectivité et qui est, de la part du volontaire, l'expression d'une décision libre et personnelle. Le service volontaire a pour but de promouvoir la citoyenneté active ainsi que de constituer une expérience d'apprentissage et d'orientation pour les jeunes. Le SNJ propose différents types de service volontaire qui permettent de s'engager au Luxembourg, en Europe et au-delà.

Le type de service volontaire auquel participera le jeune est déterminé avec celui-ci sur base de ses capacités et de ses intérêts. L'intensité de l'encadrement par le SNJ est décidée avec le jeune et en fonction de son profil. Les volontaires ayant besoin d'un accompagnement individuel sont encadrés par un collaborateur des Antennes Locales pour Jeunes.

Un volontaire n'est ni bénévole, ni salarié. Une fois une convention de service volontaire signée et après approbation du SNJ, le jeune obtient le statut de volontaire, qui lui ouvre l'accès à certains avantages (argent de poche, indemnité de subsistance, transport en commun gratuit). Le Code du Travail ne s'applique pas au service volontaire des jeunes.



Offres supplémentaires

Toutes les offres des Antennes locales pour jeunes peuvent être complétées par deux propositions supplémentaires : l'accompagnement par des pairs et les stages de découverte.

Accompagnement par des pairs

« Be my Buddy » est un projet de parrainage par des pairs. Des jeunes accompagnent d'autres jeunes qui font face à des moments difficiles de leur vie (décrochage scolaire, recherche d'emploi, recherche d'identité, etc.) et qui désirent recourir à des conseils venant de personnes de leur âge. L'accompagnateur (« buddy »), qui a reçu une formation spécifique pour l'introduire à sa fonction de soutien, est une personne de ressource et de confiance pour le jeune en situation instable.

Une première rencontre entre l'accompagnateur et l'accompagné est organisée par le SNJ. Par la suite les pairs décideront eux-mêmes de la fréquence à laquelle ils veulent se rencontrer ainsi que des sujets qu'ils aiment aborder. L'accompagné est libre de tenir compte ou non des conseils offerts par son accompagnateur. Finalement, des supervisions sont organisées tout au long de l'année pour garantir un soutien aux accompagnateurs et aux accompagnés.

Stages de découverte

Les Antennes locales pour jeunes peuvent proposer des stages de découverte dans des entreprises privées, des associations ou des services publics. Ces stages de découverte sont organisés dans le cadre d'un atelier, en prolongement d'un service volontaire ou dans le cadre d'un accompagnement pour confirmer un projet professionnel établi avec le référent accompagnant le jeune.

Pendant la durée de leur stage, les jeunes sont couverts par le régime spécial de l'assurance-accident.

Coopération avec les lycées

L'intervention des Antennes Locales pour Jeunes dans les lycées se fait selon la logique de l'« avant – pendant – après », c'est-à-dire que les collaborateurs des ALJ cherchent à établir un contact avec les élèves à risque avant le décrochage présumé, puis sont disponibles pour les accompagner pendant une éventuelle période d'inactivité jusqu'au moment où ils ont réintégré l'école ou un autre dispositif. Les ALJ agissent comme expert externe qui soutient les efforts du lycée.

Activités « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz - OSNA »

Les Antennes Locales pour Jeunes proposent aux lycées des interventions en classe, par exemple les activités « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz - OSNA ». Ces interventions, proposées en bloc ou en modules, ont comme objectif de sensibiliser les élèves à planifier leur projet de formation et de soutenir les démarches déjà réalisées par les lycées avec leurs élèves.



**Population cible :**

élèves des classes 9MO, 9PR, IPDM/COIP et CLJJA et ceux des autres classes de 9e avec un avis d'orientation provisoire vers un CCP ou DAP à la fin du 2e trimestre.

But pour les élèves :

- connaître les conditions d'accès aux différentes formations envisageables;
- connaître les démarches administratives à réaliser pour conclure un contrat d'apprentissage;
- connaître les règles de bonne conduite d'une candidature et d'un entretien d'embauche;
- s'entraîner aux entretiens d'embauche;
- connaître les collaborateurs des ALJ susceptibles de soutenir et accompagner le jeune en risque de décrochage;
- établir une certaine confiance envers ce service et savoir à qui s'adresser en cas de besoin.

Lors des activités OSNA, l'approche pédagogique est pratique et ciblée sur l'élève. Afin de faciliter l'assimilation des informations reçues lors de cette journée, les ALJ se basent sur des mises en situation pratiques par exemple des simulations d'un entretien téléphonique avec un chef d'entreprise en vue de décrocher un rendez-vous ou la simulation d'entretiens d'embauche.

Afin de tirer un maximum de bénéfiques des journées OSNA, la collaboration entre ALJ et lycée est essentielle. Ainsi le lycée doit :

- informer l'ALJ du secteur pour le 15 octobre de l'année scolaire en cours qu'il a l'intention d'organiser une journée OSNA (en bloc ou en modules) avec l'ALJ du secteur;
- organiser une rencontre préliminaire du collaborateur d'une ALJ avec les classes concernées afin de bien expliquer le but et le déroulement de la manifestation;
- préparer la classe à cette activité selon les modalités définies ensemble avec le collaborateur d'une ALJ;
- faire accompagner la classe par le régent, ou par un enseignant, dont la participation active est souhaitée;
- organiser le transport des élèves vers un centre du SNJ ou mettre à disposition trois salles adaptées et équipées.



Intervention lors d'activités d'information et de sensibilisation du lycée

Les ALJ sont prêtes à intervenir, sur demande des lycées, en tant qu'expert externe dans le cadre de leurs activités d'information et de sensibilisation à la transition s'adressant aux élèves et/ou aux parents (soirée pour parents, journées des professions, ...).

Ces interventions s'articulent en principe autour des offres de soutien des Antennes Locales pour Jeunes, mais sont adaptées aux besoins des lycées. L'objectif est de pouvoir établir un contact avec les élèves et leurs parents, pour qu'ils sachent à qui s'adresser en cas de besoin.

Point de contact dans les lycées

Les ALJ travaillent en étroite collaboration avec les lycées à régime préparatoire. A cette fin, les lycées en question peuvent bénéficier de décharges d'enseignants qui servent à assurer :

- l'échange régulier avec l'ALJ du secteur ;
- la coordination des actions du lycée en lien avec la transition en collaboration avec l'ALJ du secteur.

Pour bénéficier de ces décharges, le lycée doit :

- introduire une demande écrite ;
- mettre à disposition des enseignants déchargés un bureau labellisé « Point de contact ALJ » ;
- organiser des journées OSNA ou des actions de sensibilisation similaires dans son établissement en collaboration avec l'ALJ du secteur ;
- assurer l'échange régulier avec les collaborateurs de l'ALJ du secteur, respectivement les responsables des Antennes Locales pour Jeunes.

Formation continue pour les enseignants

Afin d'encadrer au mieux les élèves dans cette phase de transition, les ALJ peuvent, sur demande du lycée et en collaboration avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), organiser des formations continues pour les enseignants. Ces formations, reconnues par l'IFEN, s'adressent prioritairement aux enseignants des classes du régime préparatoire.

Elles ont comme objectif de sensibiliser les enseignants à la diversité des défis qui se posent aux élèves et de les informer sur les mesures de soutien existantes.





Coopération avec les services de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Un échange régulier avec les directions des lycées à régime préparatoire est assuré, notamment à travers des réunions avec les directeurs adjoints, responsables du régime préparatoire.

Les activités des ALJ seront développées en concertation avec les services du ministère, notamment le Service de l'enseignement secondaire et secondaire technique, le Service de la formation professionnelle, le Service de la formation des adultes, la Maison de l'orientation, le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires, le Service de la jeunesse ,...



Coopération avec les services locaux

Foires d'information et de contact régionales

Ces manifestations régionales, appelées « Be Active » ou « Jugend-jobdag » sont organisées en partenariat avec des services travaillant au niveau local avec les jeunes, comme par exemple les maisons de jeunes. Elles permettent de sensibiliser les jeunes à la vie active et de les informer des offres qui s'adressent à eux dans ce contexte. Elles sont complémentaires aux initiatives des établissements scolaires et permettent aux jeunes de s'informer dans un cadre informel.

Ces événements permettent de responsabiliser les jeunes par rapport à leur avenir ainsi que de leur donner les informations et contacts utiles. Les parents, acteurs importants en ce qui concerne l'orientation professionnelle de leurs enfants, sont également ciblés. La mise en réseau et les synergies sont favorisées puisque les événements sont organisés non seulement avec le soutien du secteur économique, mais également avec celui des services travaillant en faveur des jeunes. Ces derniers sont invités à y présenter leurs offres, à collaborer dans l'organisation concrète de l'événement et à motiver les jeunes avec lesquels ils sont en contact à y participer.



Actions de sensibilisation

En tant que parties prenantes de la Maison de l'orientation, les ALJ sont prêtes à intervenir, sur demande de services travaillant au niveau local avec les jeunes, dans le cadre de leurs activités d'information et de sensibilisation s'adressant aux jeunes et à leurs parents.

Ces interventions s'articulent en principe autour des offres de soutien des Antennes Locales pour Jeunes, mais sont adaptées aux besoins de la clientèle des services sociaux, respectivement des maisons de jeunes. L'objectif est de pouvoir établir un contact avec les jeunes et leurs parents, pour qu'ils sachent à qui s'adresser en cas de besoin. Cette démarche est similaire à celle adoptée dans le cadre de la collaboration avec les lycées et permet de joindre les jeunes qui ne sont plus à l'école.

Travail en réseau

Les Antennes Locales pour Jeunes coopèrent avec les services locaux afin d'assurer que tout jeune à risque, identifié par un service local et pour lequel l'une des offres du SNJ est jugée appropriée, soit guidé vers l'ALJ du secteur.

Formation continue pour personnel travaillant avec les jeunes

Les ALJ proposent des modules de formation continue pour le personnel de services travaillant au niveau local avec les jeunes. Elles ont comme objectif de sensibiliser le personnel éducatif à la diversité des défis qui se posent aux jeunes, de les informer sur les mesures de soutien existantes et de favoriser la coopération au niveau local.



Expertise

Outils pédagogiques

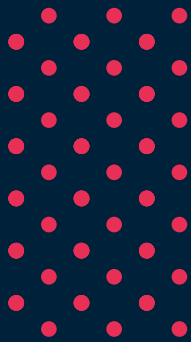
Le Service national de la jeunesse élabore des outils pédagogiques servant dans le contexte de l'accompagnement des jeunes.

Le « Portfolio fir Jonker » est un dossier personnel pour jeunes qui les incite à documenter de manière simple et logique leurs expériences d'apprentissage, que ce soit dans le domaine scolaire, périscolaire ou des loisirs. Cet outil permet donc de collecter les bulletins et diplômes scolaires, des certificats et des pièces qui documentent la participation à des formations, stages ou autres projets. Ainsi, le portfolio est un témoin du savoir et du savoir-faire du jeune et permet d'avoir une vue globale sur ses acquis. Le « Portfolio fir Jonker » est gratuit et peut être commandé auprès du SNJ. Il peut être utilisé dans un contexte scolaire ou extra-scolaire.

Les dossiers « Ma vie professionnelle » et « Les premiers pas vers le monde du travail » sont des outils qui aident le jeune à organiser et à documenter sa recherche d'un poste d'apprentissage.

« Z2C - Zoom to Choose » est un outil d'aide à l'orientation professionnelle par la photo. Cet outil peut être utilisé en ligne et peut servir comme base de discussion avec un jeune dans le cadre de l'élaboration de son projet professionnel.

La brochure « Accompagner votre enfant vers la formation professionnelle » s'adresse aux parents.



Etude du phénomène «NEET »

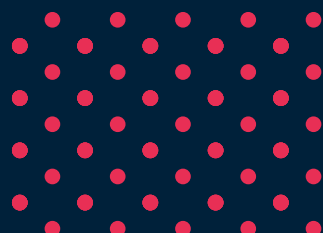
Depuis 2012, le Service national de la jeunesse initie des projets de recherche sur le phénomène des jeunes qui ne sont pas scolarisés et qui ne travaillent pas (not in education, employment or training - NEET) au Luxembourg. Une série d'études menées en collaboration avec la Cellule Emploi-Travail (CET) de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS) et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) ont été publiées en 2017.

Le SNJ continuera à coopérer avec ses partenaires pour approfondir la connaissance du phénomène NEET et à développer des pistes en termes de mesures destinées à soutenir les jeunes en question.

Où nous
trouver ?

Toutes les adresses sur

www.alj.lu





Contact

www.alj.lu

alj@snj.lu

www.snj.lu

www.levelup.lu

www.volontaires.lu